

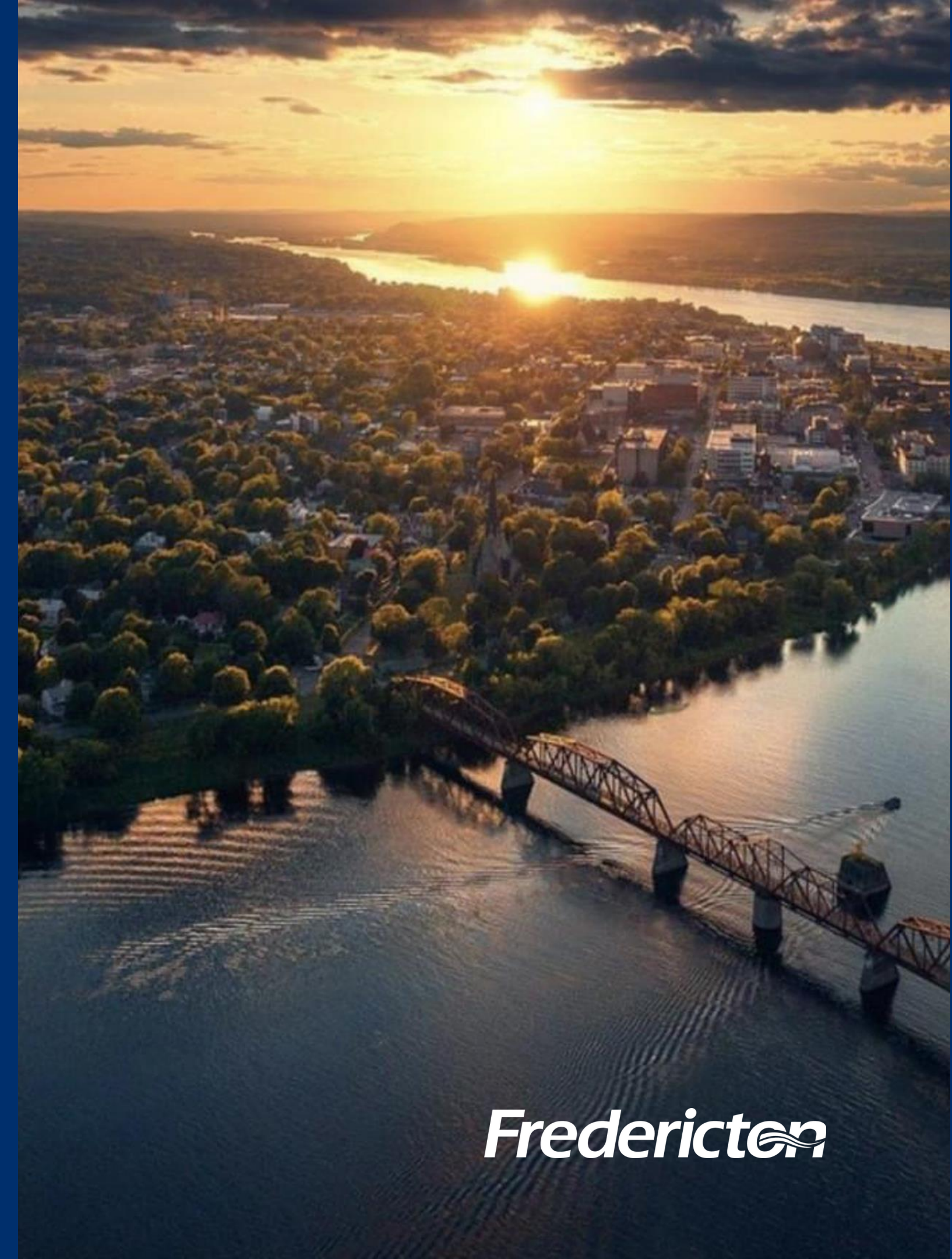
Introduction à l'administration locale



Fredericton

Ordre du jour

- Les différents niveaux de pouvoir
Le rôle des collectivités locales
Le rôle du maire et du conseil municipal
Comment se tenir informé
Comment s'impliquer



Fredericton

Niveaux de gouvernement



Fédéral



Provincial



Municipal

Rôle du gouvernement fédéral

Le gouvernement du Canada a les responsabilités suivantes :

- Immigration
- Régime de pensions du Canada
- Prestations d'assurance-emploi
- Sécurité de la vieillesse
- Droit criminel
- Impôts
- Réglementations affectant les secteurs économiques à caractère national ou international

Rôle du gouvernement provincial

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick assume les responsabilités suivantes :

- Formation et enseignement
- Santé et médecine
- Normes du travail
- Droit familial
- Services sociaux
- Logement
- Évaluation et recouvrement de l'impôt foncier
- Construction et entretien des routes et des autoroutes appartenant à la provin

Rôle de la municipalité

La ville de Fredericton assume les responsabilités suivantes :

- Eau et égouts
- Équipements de loisirs (parcs, arénas, piscines, terrains de sport et programmation)
- Voirie municipale (dénivellement, réfection des nids-de-poule, apaisement de la circulation, renouvellement des infrastructures, etc.)
- Services de police et d'incendies
- Urbanisme et zonage (le zonage définit la répartition des types de constructions et d'aménagements par secteur.)
- Inspection des bâtiments
- Ramassage des ordures
- Transport en commun

Rôle du maire et du conseil municipal

- Les élections municipales ont lieu tous les quatre ans
- Fredericton élit 12 conseillers par circonscription et un maire au scrutin général
- Le conseil municipal définit les objectifs de la ville et approuve le budget
- Le maire et le conseil municipal sont vos représentants au sein de l'administration municipale



Comment rester informé

- Les réunions des comités permanents et du conseil municipal sont publiques et diffusées en direct sur le site web de la ville. Tout le monde peut y assister en personne. Les ordres du jour et les documents relatifs aux réunions sont disponibles avant les réunions
- Les réunions du conseil municipal ont lieu le deuxième et le quatrième lundi de chaque mois à partir de 19h30. C'est lors de ces réunions que le conseil municipal prend ses décisions officielles et donne ses approbation.
- Les comités permanents sont des réunions qui ont lieu tous les jeudis à l'heure du déjeuner et qui permettent des discussions informelles et des mises à jour.

Comment s'impliquer :

- La Ville compte plusieurs comités consultatifs rattachés aux comités permanents. Composés de résidents sélectionnés par appel public à candidatures, ils sont ouverts à tout habitant de Fredericton
- La Ville de Fredericton organise régulièrement des consultations publiques sur des projets spécifiques via notre plateforme participative « Parlons-en Fredericton ». Ces consultations portent sur divers sujets : dispositifs d'apaisement de la circulation, Plan directeur des sports et loisirs, Stratégie de foresterie urbaine.
- Pour toute suggestion ou remarque, vous pouvez contacter votre conseiller municipal ou la mairesse.

Merci !

Pour en savoir plus, rendez-vous sur :

<https://www.fredericton.ca/fr/municipalite/le-maire-et-le-conseil-municipal/la-vie-municipale-et-vous>

Fredericton 